

# inf VESDRE



Trimestriel n°98 - avril-septembre 2022

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Limbourg, la Vesdre à l'été - juillet 2022 ©CRV

## CR Vesdre

- Assemblée Générale 2
- Rapport d'activités 2021 3

## Qualité des eaux

- Ici commence la Mer 6

## Espèces invasives

- Alerte aux renouées asiatiques 7

## Milieus et espèces

- La tortue de Floride 10
- L'ambroisie à feuille d'armoise 12
- La reine des près 14

## Hydraulique

- L'hydrométrie en Wallonie 15

## Agenda

16

Chers partenaires du Contrat de Rivière Vesdre, Voici quelques nouvelles de notre cellule de coordination, qui s'est quelque peu agrandie depuis le printemps...

Depuis la clôture fin mars des chantiers de plantations d'arbres sur certains tronçons de Vesdre suite aux inondations et des Journées Wallonnes de l'Eau, la cellule de coordination se consacre prioritairement à la préparation du programme d'actions 2023-2025 du Contrat de Rivière : contact et rencontre de tous les partenaires - maîtres d'œuvre pour dresser le bilan de leurs actions 2020-2022 et envisager leurs futures actions 2023-2025, continuation de l'inventaire des points noirs, définir le rôle de la cellule de coordination dans le contexte des inondations, définir les projets de sensibilisation et les actions de terrain qui seront menés ou encadrés par la cellule de coordination, solliciter l'adhésion des communes qui ne sont pas encore partenaires, etc. Merci de nous transmettre au plus tard pour la fin septembre la liste (validée par votre autorité) de vos actions à inscrire au protocole d'accord 2023-2025, pour qu'elles puissent être validées lors de notre assemblée générale de début octobre. Le dossier de demande de reconduction devra ensuite être introduit auprès de la Ministre de tutelle au plus tard pour le 21 novembre.

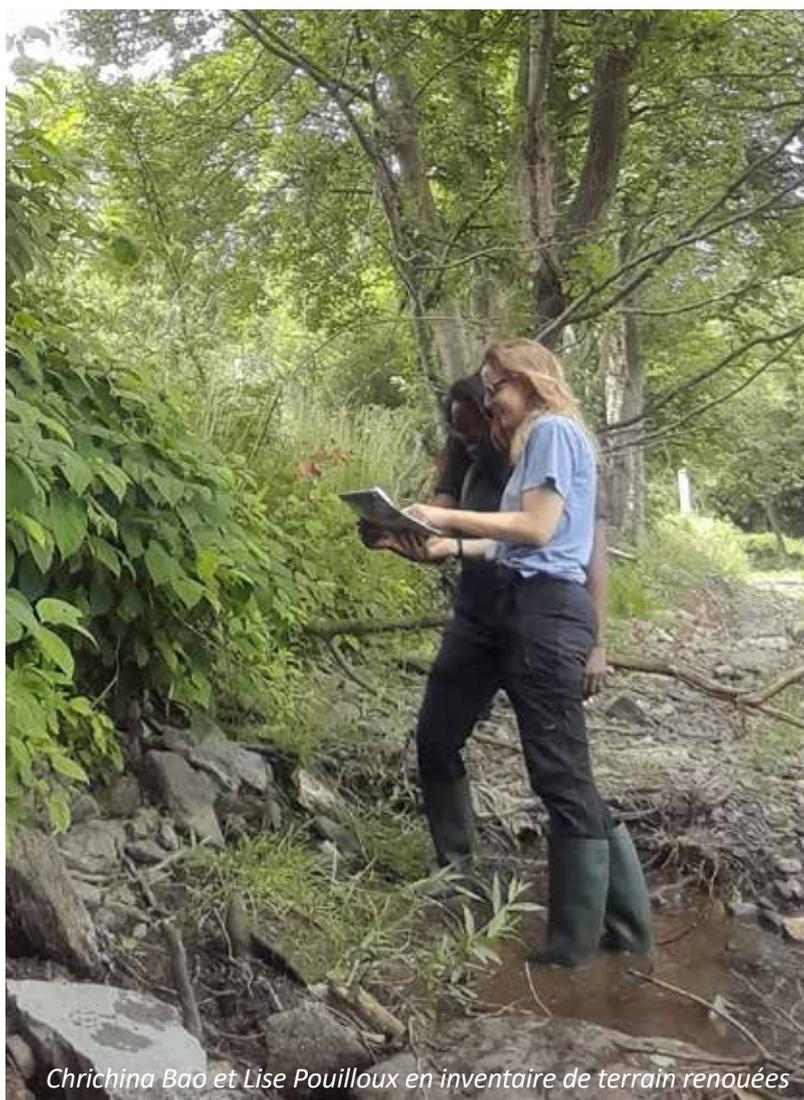
Suite à la réduction du temps de travail de Florence Hauregard et de Christophe Willemarck pour convenance personnelle, Chrichina Bao a été engagée fin mai pour compléter leurs mi-temps respectifs et permettre ainsi que les missions de la cellule de coordination soient assurées. Vous avez probablement déjà eu l'occasion de la rencontrer lors de diverses réunions ou simplement d'être en contact téléphonique ou électronique avec elle, notamment pour le suivi de vos actions et la préparation du prochain programme.

Par ailleurs, le Contrat de Rivière Vesdre (de même que les Contrats de Rivière Amblève, Lesse et Ourthe) a reçu une mission spécifique de 2 ans pour l'arrachage des boutures de renouées asiatiques dispersées par les inondations de juillet 2021 : inventaire et cartographie des populations, encadrement du sous-traitant du SPW sur le terrain (équipe de 4 ouvriers) et organisation des chantiers, rapportage, etc. Suite à la procédure collective de recrutement opérée en collaboration avec les 3 autres CR et le SPW (DCENN et CiEI), le CRV a ainsi engagé Lise Pouilloux à temps plein pour cette mission. Nous ne

doutons pas que vous lui réserverez également un bon accueil lorsqu'elle vous contactera à ce sujet !

Et pour terminer, nous remercions le Centre Culturel de Sprimont et son personnel, qui nous héberge provisoirement et gratuitement depuis les inondations de juillet 2021. Notre équipe de désormais 5 personnes y est installée dans un petit bureau au dernier étage, et nous pouvons utiliser les différentes salles de réunion si besoin (assemblées générales, réunions avec les partenaires, groupes de travail, etc.). Cela en attendant de pouvoir (peut-être ?) réintégrer nos locaux de la Maison Sauveur à Chaudfontaine (mais quand ? Les travaux de réparation de ce bâtiment communal classé n'ayant pas encore commencé) ou d'être accueillis à long terme dans les locaux d'une autre commune...

Au plaisir de vous revoir,  
Florence Hauregard  
Coordinatrice



*Chrichina Bao et Lise Pouilloux en inventaire de terrain renouées*

## Comité de Rivière

L'Assemblée Générale du 29 mars dernier s'est déroulée au Centre Culturel de Sprimont. L'occasion de se revoir tous en personne...

Après les habituelles approbations de l'ordre du jour et du pv du Comité de Rivière précédent (13 octobre 2021 à Bérinzenne), l'assemblée a validé le remplacement de certains représentants : Adalia 2.0 est désormais représenté uniquement par Marie André et Vesdre pêche et Nature par Thierry Jamagne. Anne-Catherine Martin assure la suppléance pour AD&N et Maxime Rigo la suppléance pour les Classes d'Eau. Par contre, les départs de André Thielmanns (Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est) et d'Amélie Callejon (SPW – direction des routes - Liège) ne sont toujours pas remplacés, et le PCDN de Verviers n'a toujours pas de représentant. L'assemblée a également pris acte de la dissolution du GIMPE (Groupement des Industriels Mosans pour la Protection de l'Environnement).

Le rapport d'activités 2021 final a ensuite été présenté et illustré : les missions, l'avancée des actions des partenaires et de la cellule de coordination, l'inventaire des points noirs, les chantiers, la sensibilisation et l'information (activités et animations, matériel créé, publications, presse), la formation, les groupes de travail et autres réunions, les points positifs et négatifs relevés. L'année 2021 a évidemment été marquée par la continuation de la crise sanitaire covid-19 puis par les inondations de juillet. Le CRV a donc dû revoir les priorités de ses missions et de ses actions, et adapter ses activités. De nouvelles actions liées à ces inondations ont été mises en place et réalisées (relevé des niveaux d'eau atteint pour le SPW, accompagnement d'actions de ramassage des déchets, arrachage de boutures de renouées asiatiques, aide aux partenaires pour le relevé des collecteurs abîmés, de certains points noirs ou des zones sécurisées pour le ramassage bénévole des déchets, plantations d'arbres, participation aux réunions concernant les nombreux travaux de réparation et de nettoyage). Ce rapport a été approuvé à l'unanimité, ainsi que les comptes 2021 et le budget prévisionnel 2022.

Les grandes lignes de l'agenda 2022 a ensuite été présenté : préparation du programme d'actions 2023-2025, nouvelle mission « renouvelée » de 2 ans (coordination et encadrement de la gestion des boutures de renouées asiatiques dispersées par les inondations de juillet 2021), chantiers de plantations d'arbres post-inondations, reprise de l'arrachage des balsamines de l'Himalaya en été, animations « ici commence la mer » en automne, ...

Cette assemblée générale avait aussi pour mission de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration. Suite à l'appel à candidatures, seuls les administrateurs sortants se sont portés candidats et ceux-ci ont tous été réélus à l'unanimité.

Après s'être retirés pour un bref CA de constitution, les administrateurs ont annoncé les résultats des élections en leur sein : Christiane Urban-Jacquet (commune de Theux) et Anne-Catherine Martin (CRIE de Spa-Bérinzenne) poursuivent respectivement leur fonction de Présidente et de Trésorière. Le poste de secrétaire est désormais assuré par Thérèse Vandamme-Dederix (représentante de la Commune de Pepinster) à la place de Karin Wertz (Eupen).

Pour marquer ces nouvelles nominations, la réunion s'est clôturée par un verre de l'amitié. Un grand merci au Centre Culturel de Sprimont, qui héberge désormais notre bureau et qui a accueilli cette assemblée générale !



# Rapport d'activités Résumé 2021



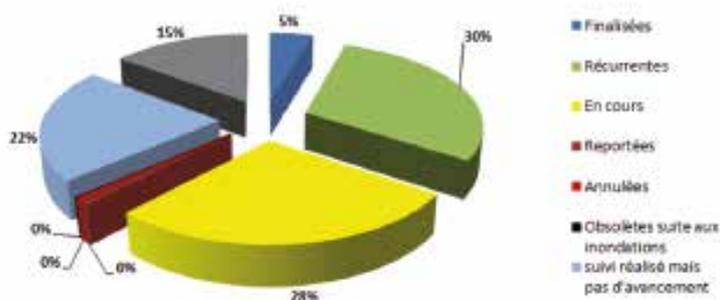
2021 : année fortement perturbée par la crise sanitaire Covid-19 et les inondations de juillet.

## Missions du Contrat de Rivière Vesdre

Exécution du protocole d'accord 2020-2022 : inventaire des points noirs, coordination, suivi et bilan des actions, favoriser le dialogue entre tous les partenaires, assurer une dynamique de travail des partenaires via les groupes de travail, informer et sensibiliser...

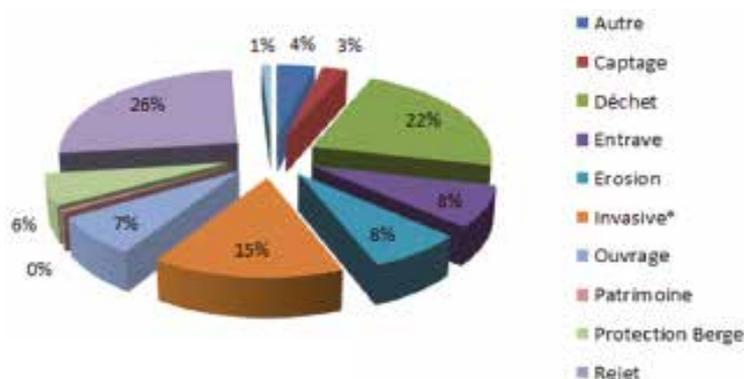
## Avancement des actions

Sur les 687 actions inscrites au programme 2020-2022, **427 sont réalisées ou entamées** (32 finalisées, 204 récurrentes et 191 en cours).



## L'inventaire des points noirs (PN) en quelques chiffres

Linéaire de cours d'eau	1415,5 km
Linéaire inventorable	647 km
Linéaire inventorié en 2021	<b>100,1 km</b>
Inventaire antérieur : solde 2019 des PN <i>dont invasives (balsamine)</i>	3952 PN 1857 PN
PN vérifiés en 2021	3530 PN
Nouveaux PN 2021	474 PN
Total des PN actifs au 31/12/2021 <i>dont invasives (balsamine)</i>	<b>2095 PN</b>



## Sensibilisation

	Activités réalisées	Activités annulées	Participants
JWE	4	15	Indéterminé (activités libres)
ORP	12		Indéterminé (340 min.)
SPI	19		Indéterminé (900 min. - 2000 ?)
Chantiers renouvelés	5		60
Chantiers plantations	3		48
Autres activités CRV	13	2	137
Participation événements	5		Indéterminé
Formations	3		50
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>17</b>	<b>1485 min.</b>

## Groupes de travail / Réunions

	Réunions	Participants
Réunions à l'initiative du CRV (dont AG et CA)	70	284
Participation à d'autres réunions	36	<i>non comptabilisé</i>

## Presse

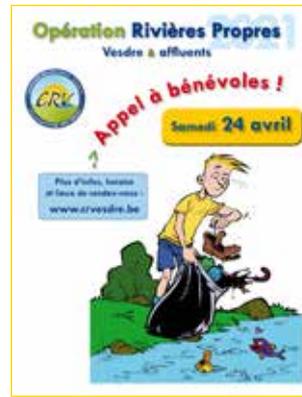
Communiqués de presse	2
Conférences de presse	2
Interviews	15
Passages télévisés et radio	13
Passages en presse écrite et web	54

## Principales publications

- Protocole d'accord 2020-2022
- InfoVesdre : 3 numéros - 190 abonnés
- Newsletter : 13 numéros - 278 abonnés
- News (site web) : 41 articles
- Affiches « Opération Rivières Propres » 2020
- Réfection du site web en cours

## Matériel de sensibilisation et d'animation

- « Hydronymie » - routes : 38 panneaux supplémentaires
- Jeux « Ôberges - Flusdrof » : réalisation de 20 fiches « Evènements »
- « Bernache du Canada » - finalisation des textes d'un dépliant
- « A la croisée des rivières » - jeu de piste : adaptation numérique
- « Les pieds dans l'eau, le nez dans la rivière » - bâche d'animation : découpe en 4 bâches (naturel, milieu rural, urbain, péri-urbain)
- « La salamandre » et « Au fil de l'eau souterraine » - affiches : réflexion et réimpression
- « Parcours de pêche » - affiches : réimpression de 8 panneaux



Ici commence la mer - juin 2021

## Web - Facebook



- www.crvesdre.be

Nombre de visiteurs	9 063
Nombre de visites	12 196
Nombre de pages vues	25 968

- Page « Contrat de Rivière Vesdre » : **1 564 abonnés**



## Actions principales

- « Ici commence la mer ! »
- « Faisons barrage aux OFNI »
- « Opérations Rivières Propres » / BeWapp
- « Solidarité Propreté Inondation »
- « Journées Wallonnes de l'Eau » (annulées)
- « Hydronymie » : des panneaux nominatifs pour les cours d'eau
- Chantiers de plantation d'arbres sur les berges
- Continuation de l'inventaire des points noirs
- Mise à jour de l'inventaire des berces du Caucase
- Participation active aux actions des partenaires :
  - Relevés limnimétriques
  - Stand
- Formations et webinaires
- etc.



Barrage OFNI - juin 2021



Opération Rivières Propres - avril 2021



Limnigraph



Action Solidarité Propreté Inondation - septembre 2021



Chantiers de plantation d'arbres sur les berges - décembre 2021

## Personnel

- Nombreuses formations suivies
- 2 congés parentaux Covid

### Ici commence la mer. Ne jetez rien !

Nos cours d'eau ne sont pas des poubelles, nos stations d'épuration non plus ! C'est pour rappeler ce message que les Contrats de Rivière de Wallonie et la SPGE ont lancé en juin une campagne média en radio, télévision et sur les réseaux sociaux, avec le soutien de Céline Tellier, Ministre de l'Environnement et de la Nature.

Depuis 2020, les Contrats de rivière de Wallonie et la SPGE ont placé 2700 plaques émaillées partout en Wallonie avec ce message : **Ici commence la mer. Ne jetez rien !**

Les plaques ont été placées à proximité des avaloirs d'eau de pluie avec le soutien des 250 communes partenaires des Contrats de rivière.

Mais la pandémie est passée par là. Durant 2 ans, les activités d'animation, part importante des missions des Contrats de rivière, ont été mises au ralenti. Dans le même temps, de nouveaux déchets (masques, gants, etc.) se sont retrouvés dans les rues, puis dans les stations d'épuration ou les cours d'eau.

Aujourd'hui, c'est à l'ensemble des citoyens qu'il faut rappeler ce message :

**« Arrêtons de jeter nos déchets en rue, nos mégots dans les avaloirs d'eau de pluie, nos lingettes dans les toilettes, les huiles alimentaires, de fritures et autres résidus dans nos éviers. »**

Et, Céline Tellier, Ministre de l'Environnement et de la Nature, de souligner : « Les épisodes de sécheresse que nous connaissons nous rappellent à quel point l'eau est une ressource précieuse à protéger. Le traitement des eaux usées est un des enjeux majeurs pour la préservation de la qualité de l'eau. Et chacun a un rôle à jouer. La Wallonie investit des sommes considérables dans la mise en place et la maintenance des réseaux d'égouttage, des stations d'épuration performantes. La participation des citoyens est également indispensable dans ce processus. Chacun d'entre-nous doit veiller à utiliser des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, à réduire sa consommation et à ne pas polluer davantage l'eau avec nos différentes formes de déchets. Il en va de la préservation de toutes les formes de vies présentes sur notre territoire. Ensemble, agissons pour la sauvegarde de notre or bleu ! ».



#### Quelques chiffres :

**80 % des déchets marins**

**proviennent des terres,**

et contribuent à alimenter le

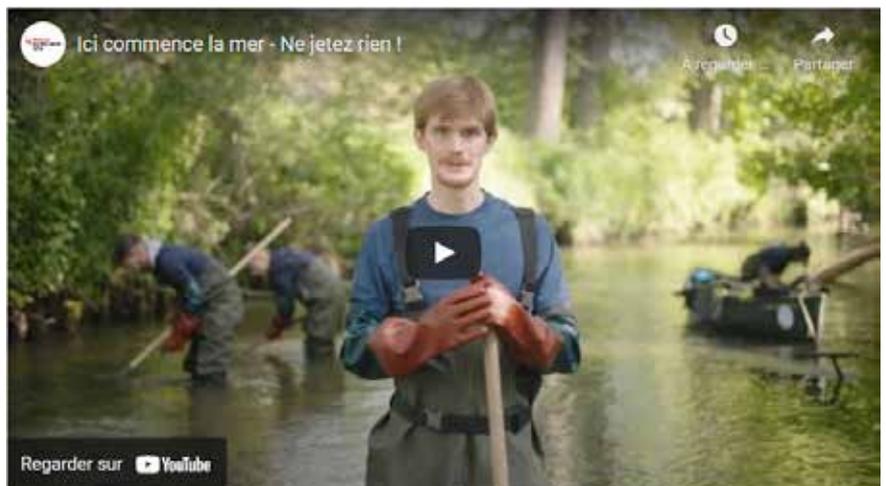
« continent de plastique ». Ils compromettent notamment les réserves en eau potable.

**De nombreux déchets (flottants ou non)** sont jetés directement dans les cours d'eau ou via le réseau de ruissellement (avaloirs), ou abandonnés le long des routes, et emportés par la pluie et/ou le vent. Ces déchets arrivent ainsi dans les rivières avec des conséquences désastreuses pour la faune et la flore aquatique, et finiront leurs courses en mer.

Chaque seconde, **près de 137.000 mégots** sont jetés par terre dans le monde (selon Eco Volontaire International). En Belgique, ce sont plus de 10 millions de nouveaux petits détritiques qui jonchent le sol chaque jour. Un seul de ces petits détritiques met **10 à 15 ans** à se décomposer et peut polluer jusqu'à **500 litres d'eau**.

Lors d'une récente Opération Rivière Propre, un Contrat de rivière a pu récolter **plus de 4 tonnes de déchets (pesés secs)** en tous genres. Ceux-ci tapissaient le lit de la rivière, sur à peine 50 mètres de cours d'eau, empêchant toute vie de s'y développer. Il a fallu 15 jours de travail pour les évacuer. Cet exemple en est un parmi tant d'autres, résultat de l'incivisme ou de la négligence de certains.

**Les déchets liquides** ont également un impact important, qu'ils soient liés à des pollutions accidentelles, ou jetés directement dans les éviers, ou les avaloirs, tels que les graisses de friteuse, les huiles moteurs, résidus de peinture, pesticides, produits chimiques divers, ...



## Campagne d'inventaire et de gestion des boutures disséminées par les inondations

Le SPW Agriculture Ressources Naturelles Environnement et les Contrats de Rivière Amblève, Lesse, Ourthe et Vesdre attirent l'attention sur la propagation des renouées asiatiques dans les zones sinistrées par les inondations de 2021.

Les renouées asiatiques sont des **plantes exotiques envahissantes qui se développent sur les berges des cours d'eau** et y forment des massifs impénétrables qui ne peuvent être éliminés une fois qu'elles sont bien installées, tant ces plantes repoussent vigoureusement à chaque fois qu'on les coupe.



SPW ARNE. Brancquart

Pour en savoir plus sur les renouées asiatiques :

<http://biodiversite.wallonie.be/renouees>

### Dissémination des renouées asiatiques par les inondations

Lors des inondations de juillet 2021, des renouées ont été arrachées des berges avec leurs organes souterrains (rhizomes). Dans les zones décapées, les anciens massifs se reconstituent. Ailleurs, des fragments de rhizomes, dispersés par l'eau, initient la formation de nombreuses boutures qui s'enracinent et produisent des tiges éparses. **Sans intervention appropriée, ces nouvelles boutures vont continuer à se développer rapidement**, s'enraciner profondément dans le sol et former autant de nouveaux massifs dans les années à venir. Mais il est encore temps d'agir...

### Agir maintenant

Toutes ces nouvelles « boutures » de renouées **peuvent être éliminées par un arrachage complet des parties aériennes et souterraines de la plante.**

Pour un travail efficace, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble des terrains dans la plaine alluviale.



### Vous possédez une prairie, un champ ou une forêt dans une zone inondée ?

Prenez contact dès maintenant avec votre Contrat de Rivière pour mettre en place la gestion qui sera réalisée par un sous-traitant du SPW.

**Contrat de Rivière Vesdre :** [renouees@crvesdre.be](mailto:renouees@crvesdre.be) ou 0471/32 51 14

### Agir dans les milieux naturels et grands espaces verts :

Le SPW ARNE et les Contrats de Rivière Amblève, Lesse, Ourthe et Vesdre, se lancent ensemble dans une **grande action d'inventaire et d'arrachage sur les berges et dans les milieux naturels le long des cours d'eau fortement impactés.**

### Agir dans les jardins :

Dans les jardins privés, il est demandé aux propriétaires d'arracher eux-mêmes les boutures. Mais comment faire ? Toutes ces nouvelles « boutures » de renouées **peuvent être éliminées par un arrachage complet des parties aériennes et souterraines de la plante.** Même si certaines repousses sont encore peu enracinées pour le moment et peuvent facilement s'arracher à la main, il est conseillé de **les extraire avec une bêche ou un piochon pour ne pas**

**casser le rhizome et être ainsi sûr de ne rien laisser dans le sol.** Il est important de les rassembler dans un sac pour les transporter, afin de ne pas disséminer de morceaux. Le matériel végétal peut être éliminé avec les déchets verts au recyparc ou être incinéré. Il peut également être placé dans des sacs poubelles avec vos ordures ménagères, mais surtout pas sur votre compost !

**Si votre terrain a été touché par les inondations, ne tardez pas à le parcourir et à vous mettre en quête d'éventuelles boutures de renouées à éliminer !** Il est recommandé de faire une inspection du terrain durant l'été et l'automne 2022 et également durant toute l'année 2023.

Le SPW ARNE a édité une fiche explicative pour l'arrachage manuel précoce des boutures de renouées asiatiques, téléchargeable sur <http://biodiversite.wallonie.be/renouees> (onglet « lutte »). Un tutoriel vidéo y sera également bientôt disponible.

#### Bon à savoir

Les massifs denses de renouées qui repoussent dans les zones décapées par les inondations ne peuvent malheureusement plus être éliminés par arrachage à cause de la grande quantité de rhizomes présents dans le sol sous-jacent. Il est conseillé de ne pas agir sur ces massifs anciens pour éviter toute propagation supplémentaire.

La fiche « arrachage manuel des jeunes boutures » : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/20-09-2021-inondations-alerte-aux-renouees-asiatiques.html?IDD=6633&IDC=5631>

**LA GESTION DES RENOUEES ASIATIQUES** EP

Technique d'éradiation précoce

### Gestion par arrachage manuel

Durant leur phase d'installation (population en place depuis moins de 2 ans), les renouées sont caractérisées par des rhizomes peu développés et des tiges éparses ne formant pas encore de massif dense. Elles peuvent alors être éliminées par un arrachage complet des parties aériennes et souterraines de la plante.

- + Permet d'éliminer les renouées à moindre frais
- + Demande peu de main d'œuvre

- Nécessite une détection précoce des renouées

**Où ?**

Là où des fragments de tiges ou de rhizomes de renouée (rarement des graines) ont été récemment amenés. Par exemple, suite à des dépôts de crue en bord de cours d'eau ou à un apport de terres contaminées ou de déchets verts sur un terrain.

Cette technique est efficace pour éliminer les massifs diffus caractérisés par un système de rhizomes très réduit. Elle peut être utilisée pour limiter le développement de la renouée sur des terrains qui viennent d'être remblayés avec des terres contaminées par des rhizomes de renouées. Dans ce cas de figure, le succès de l'opération dépend de la quantité et de la taille des fragments de rhizomes présents dans le substrat et nécessitera plusieurs arrachages.

**QUAND ?**

Le plus tôt possible dès la découverte d'un nouveau foyer d'invasion. L'arrachage sera réalisé de préférence au printemps sur sol humide.

**PRÉCAUTIONS**

Cette méthode génère des déchets de gestion sous forme de rhizomes et de tiges qui doivent être soigneusement rassemblés et détruits.

**CONTRAINTES LÉGALES**

Il n'y a pas de contrainte légale concernant l'utilisation de cette technique.

1



Développement de la renouée sur un remblai de terres contaminées par la renouée du Japon. La photo de droite montre les jeunes plantes se développant sur les fragments de rhizomes trouvés dans les remblais.

## MISE EN ŒUVRE

### 1. Détection de la plante sur le terrain

Procéder régulièrement à l'inspection des berges de cours d'eau et des remblais de terres pour détecter l'apparition de nouvelles pousses de renouées.

### 2. Délimitation de la zone à traiter

Délimiter précisément la zone à traiter avec des piquets bien visibles pour permettre son inspection régulière et la détection de repousses éventuelles.

### 3. Extraction de la plante

Extraire **l'entièreté des rhizomes et des racines** en creusant le sol situé autour de la tige à l'aide d'une bêche, d'une fourche-bêche ou d'une petite pioche, en veillant à ne pas laisser de fragments en place. Éviter de tirer sur les tiges sans creuser le sol (risque de fragmentation du rhizome). Répéter l'arrachage tant que de nouvelles pousses sont observées sur le site.

2

### 4. Élimination des résidus de gestion

Rassembler minutieusement tous les résidus de gestion et les détruire par incinération ou par compostage industriel.

### 5. Suivi post-gestion

Assurer un suivi régulier du site durant plusieurs années après la disparition apparente de la plante pour être en mesure de détecter l'apparition de nouvelles pousses et d'intervenir le cas échéant (les rhizomes de renouées peuvent rester en dormance dans le sol durant plus de 10 ans).

## LE PLUS TÔT LE MIEUX

C'est au stade plantule (première année) que l'éradication précoce de la renouée est la plus efficace car son système racinaire réduit n'entrave pas l'arrachage. Le risque de fragmentation du rhizome augmente avec l'âge de la plante.



Les plantules de renouées se reconnaissent aux quatre critères suivants :

- feuilles alternes de forme triangulaire de couleur verte ou rouge (à l'émergence),
- nervures s'arrêtant avant la bordure latérale des feuilles,
- feuille terminale enroulée sur elle-même,
- tiges rougeâtres aux nœuds bien marqués.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Boyer M. & E. Cizaburoz (2013) [De l'installation d'une plante exotique dans un écosystème à son invasion : quand et comment agir efficacement ? Exemple des renouées asiatiques.](#) 3eme conférence sur l'entretien des Zones Non agricoles, pp. 627-641.
- Colleran B. P. & K. E. Goodall (2014) [In situ growth and rapid response management of flood-dispersed Japanese knotweed \(Fallopia japonica\).](#) Invasive Plant Science and Management 7(1) : 84-92.
- Thoonen M. & Willems S. (2018) [Invasieve duizendknoop in Vlaanderen : een kader voor goed beheer.](#) Instituut Natuur- en Bosonderzoek, Brussel.

Crédits photographiques : Etienne Branquart [1, 3, 4], Sus Willems [2]

### La tortue de Floride

La tortue de Floride est une tortue aquatique originaire des Etats-Unis, plus précisément de la zone allant du sud de la Virginie jusqu'au nord de la Floride.

Elle a été massivement importée en Europe par les animaleries pour être introduite dans les aquariums, les bassins et les mares ornementales de jardins. On estime que 50 millions d'individus ont été ainsi importés dans les années 1970 à 1990. Les "bébés tortues" sont de petite taille et sont souvent présentés comme des tortues naines, mais elles peuvent, en réalité, atteindre jusqu'à 30 cm à l'âge adulte et peser 3kg. Les tortues prenant de plus en plus de place, finissent par devenir indésirables. Leurs propriétaires ne sachant plus quoi en faire relâchent souvent cette espèce exotique en pleine nature. Heureusement, les tortues se dispersent peu dans l'environnement et s'établissent habituellement dans le plan d'eau où elles ont été introduites. Dans le bassin de l'Ourthe, on peut donc la retrouver dans n'importe quel plan d'eau et bassin d'orage, les bras-morts de l'Ourthe, le canal de l'Ourthe, les anciennes carrières... Des sites qui peuvent présenter un grand intérêt biologique.

Par ailleurs, les conditions climatiques actuelles ne permettent pas sa reproduction en Belgique et dans les régions limitrophes en dépit d'une très bonne survie hivernale. Les effectifs sont donc uniquement conditionnés par le flux de lâchers.

#### Statut et mesures spécifiques

La tortue de Floride figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes jugées préoccupantes pour l'Union en vertu du Règlement (UE) No 1143/2014. Les États Membres sont chargés de faire respecter une série d'obligations pour chacune des espèces listées, obligations qui s'appliquent désormais à la tortue de Floride (et toutes ses sous-espèces).

- 1. Interdiction de vente, de détention et d'introduction dans la nature** - Possibilité de sanctionner le contrevenant en vertu du Décret EEE adopté en 2019. Les propriétaires de tortues de Floride acquises avant 2017 peuvent toutefois conserver leurs animaux pour autant qu'ils ne puissent pas de reproduire ni s'échapper dans la nature.
- 2. Obligation de surveillance** - Les états Membres sont tenus de réaliser une cartographie dynamique détaillée des populations de tortue de F. présentes sur leur territoire. En Belgique, tous les citoyens peuvent participer à cet effort de recherche en signalant leurs observations via la plate-forme mise en place par le Service Public de Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/encodage-invasives>
- 3. Obligation de gestion** - Les tortues détectées dans les sites protégés et/ou de grand intérêt biologique seront éliminées progressivement par piégeage.



Si vous avez une tortue de Floride chez vous dont vous souhaitez vous débarrasser, ne l'abandonnez pas n'importe où : Prenez contact avec des refuges agréés par le bien-être animal comme l'ASBL Carapace ([carapace@pairidaiza.eu](mailto:carapace@pairidaiza.eu)).



## Menaces sur la biodiversité et la santé

Comme toute espèce exotique qui arrive dans un écosystème, les tortues perturbent les équilibres établis, soit de façon directe (par prédation, broutage ou compétition), soit de façon indirecte via des modifications complexes des milieux d'introduction. Cette arrivée peut entraîner la diminution des effectifs de certaines espèces présentes (voire leur disparition locale) mais aussi l'augmentation des effectifs d'autres espèces.

Ailleurs en Europe, la tortue de Floride représente également une menace du fait de possibles concurrences interspécifiques. C'est notamment le cas dans le sud de la France où elle concurrence directement une tortue indigène : la Cistude d'Europe (absente de Wallonie). C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle l'espèce est listée au niveau de l'union européenne.

En outre, rappelons que l'espèce, comme d'autres reptiles (serpents, lézards...) est vectrice de la salmonellose. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Etats-Unis ont interdit la vente de tortues d'eau douce dès 1975.

### Carte d'identité - *Trachemys scripta*

La tortue de Floride à la carapace bien bombée, avec une tête pointue et vivement colorée ; le nez est plus proéminent chez les mâles. La dossière\* est brun-olive avec quelques marques de couleur plus ou moins nettes, le plastron\* est jaune.

\* La carapace est formée de deux parties : la partie dossière et la partie ventrale ou plastron.

La tortue de Floride comprend trois sous-espèces :

- *Trachemys scripta elegans* (la tortue à joues rouges)
- *Trachemys scripta scripta*
- *Trachemys scripta troostii* (la tortue à joues jaunes)

Si l'identification de *T. s. elegans* ne pose pas de problème, grâce à ses marques rouge vif, il n'en va pas de même des animaux mêlant le jaune, le noir et divers bruns.

Pour vous aider à les reconnaître :

- <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=37458>
- <https://www.cheloniophilie.com/Fiches/Trachemys-scripta.php>

La tortue de Floride est un animal poïkilotherme c'est-à-dire que sa température corporelle dépend de celle du milieu extérieur. Afin de pouvoir survivre (se déplacer, se nourrir, etc.), les tortues doivent passer un certain nombre d'heures au soleil, à emmagasiner de la chaleur. C'est pour cette raison qu'on l'aperçoit généralement prendre des bains de soleil soit en se postant sur des perchoirs, soit en flottant, à la surface ou à faible profondeur. A la différence de nos reptiles indigènes, les heures les plus chaudes sont donc les plus favorables à son observation. Autrement, elle passe la majeure partie de son temps immergée.



### L'ambroisie à feuilles d'armoise sous surveillance

Plante originaire d'Amérique du Nord, l'ambroisie à feuilles d'armoise ou ambroisie annuelle (*Ambrosia artemisiifolia* L.) a été accidentellement introduite en Europe, de façon répétée au cours des deux derniers siècles. Son introduction s'est principalement faite via des lots de semences ou d'aliments pour animaux. De nos jours, les graines de tournesol contaminées sont un vecteur bien connu d'introduction. L'ambroisie est une plante exotique envahissante déjà très présente en Europe centrale, surtout en Hongrie, mais aussi plus proche de chez nous : au nord de l'Italie et dans le Sud de la France. Aujourd'hui, elle continue son expansion vers le nord... et semble progresser sur le territoire wallon ! Pour faire face à cette problématique, l'Observatoire wallon des ambrosies a récemment vu le jour.

Si cette plante est préoccupante, ce n'est pas seulement parce qu'elle est une adventice des cultures de printemps. Son pollen, produit en masse pendant l'été, est responsable de symptômes allergiques tels que rhinites, conjonctivites, trachéites et asthme. L'effet irritant sur les voies respiratoires et la peau peut toucher tout un chacun, suite à une exposition intense ou prolongée.

L'ambroisie à feuilles d'armoise, cette plante invasive qui pose des **problèmes respiratoires**... Nous vous en parlions déjà en été 2020 : en tant que « référent ambroisie » dans le bassin de la Vesdre pour l'Observatoire Wallon des Ambrosies, le CRV participe à l'inventaire de cette plante invasive le long des cours d'eau du bassin à l'occasion de ses sorties sur le terrain. Mais vous aussi vous pouvez participer à cet inventaire, en communiquant vos éventuelles observations à l'OWA (voir ci-dessous).

**Comment la reconnaître ? Comment participer à sa détection ? Voici un petit rappel...**

Une reconnaissance précoce de la plante, avant la libération du pollen, permet une gestion plus facile pour les acteurs de terrain. Et permet aussi d'éviter la production d'un stock de graines pour les années suivantes. Il est donc intéressant de la reconnaître le plus tôt possible, idéalement au stade plantule. Ses feuilles opposées lui donnent une silhouette en forme de croix caractéristique. Elle a également un aspect poilu et d'un vert franc, qui peut trancher avec la couleur violacée des cotylédons.

Une fois adulte, l'ambroisie annuelle est une plante érigée d'environ un mètre de haut, même si sa taille est variable.



Observatoire wallon des  
**Ambrosies**

La feuille est très découpée, autour d'une nervure centrale bien visible. Elle a une couleur d'un vert mat que l'on retrouve sur les deux faces. Les feuilles sont opposées dans le bas de la plante, mais alternes dans la partie haute. La tige rougeâtre, dressée, présentant une pilosité et des stries. La structure florale de l'ambroisie est assez typique : fleurs mâles et femelles sont séparées sur la plante. Les fleurs mâles sont rassemblées dans des structures en coupelles renversées, elles-mêmes rassemblées en grappe. Ce sont elles qui vont libérer le pollen en été. Les fleurs femelles sont plus discrètes, situées à l'aisselle des feuilles.



Comme son nom l'indique, il existe une forte ressemblance entre les feuilles de l'ambrosie et celle de l'armoise (*Artemisia vulgaris* L.). Pour éviter de les confondre, il existe deux astuces. La première consiste à retourner les feuilles : la face inférieure de la feuille d'armoise est blanchâtre, alors que celle d'ambrosie est du même vert que l'autre face. Deuxièmement, l'odeur : quand on froisse une armoise une odeur forte s'en dégage, ce qui n'est pas le cas de l'ambrosie.

### Science participative : ouvrons l'oeil tous ensemble!

Il est crucial de connaître toute nouvelle population d'ambrosie sur le territoire, afin d'y faire face de façon cohérente et concertée.

**Pour cela, l'Observatoire Wallon des Ambrosies (OWA) fait appel à vous !**

Si vous observez cette espèce, merci de le renseigner. Un projet a été créé sur la plateforme **iNaturalist** : « **Observatoire wallon des Ambrosies** ».

A chaque fois qu'une observation de l'espèce sera faite, elle sera rajoutée automatiquement à ce projet. Il est également possible de communiquer l'information à l'Observatoire Wallon des Ambrosies.

#### Observatoire Wallon des Ambrosies

Mail : owa@uliege.be

Tél. : 081/82 28 26

(les lundis, mardi et jeudi matin)

Grâce à vous, nous pourrions ainsi mieux comprendre les dynamiques d'invasion de l'espèce en Wallonie et faciliter sa gestion !



Observatoire wallon des  
**Ambrosies**

**L'ambrosie  
à feuilles d'armoise**

Avis de recherche

LIÈGE université  
Gembloux  
Agro-Bio Tech

Wallonie  
environnement  
SPW

Ce dépliant est disponible sur le site web :  
<http://ambrosie.wallonie.be>

### La reine-des-prés

Tout comme la savane a son roi, les prés ont leur reine, et c'est moi la « **reine-des-prés** » : la **spirée ulmaire** ou **fausse spirée** (*Filipendula ulmaria*, de mon petit nom latin). Certains me surnomment aussi « barbe de chèvre », car mes touffes de fleurs font penser à la barbichette des chèvres située sous leur menton.

#### Je me présente...

J'appartiens à la famille des Rosaceae. Je suis une plante vivace à souche ligneuse, qui peut atteindre 2 mètres de haut. Je suis très **mellifère** : j'offre en abondance des substances sucrées accessibles aux insectes. Je suis également une plante **médicinale** reconnue depuis longtemps.

Je forme des touffes dont les fleurs, de couleur crème et mesurant à peine 1 cm, sont disposées en bouquets serrés. Mon doux parfum ressemble à celui de l'amande... je fleuris de juin à août. Mes petites graines apparaissent au mois d'août-septembre et sont mordorées réniformes. Vous pouvez également me reconnaître par ma tige rougeâtre.

J'apprécie les sols humides voire très humides : prairies humides non exploitées, berges, fossés, etc. J'ai besoin d'un lieu ensoleillé voire mi-ombré. Je peux résister à des températures descendant jusqu'à -20 °C.

#### Un peu docteur...

J'ai de nombreuses vertus : anti-inflammatoire, diurétique, sudorifique (je stimule la transpiration et ainsi, l'élimination des toxines), astringente (je resserre les tissus et active la coagulation : je peux être utilisée directement sur la plaie), antispasmodique (je limite l'apparition de crampes ou de courbatures) ou encore antalgique. D'ailleurs, l'aspirine tient son nom du mien : de la spirée. L'acide spirique que je contiens est chimiquement identique à l'acide salicylique, principe actif présent dans l'aspirine.

#### Mais un peu chef-cuisto aussi...

Je peux également vous être utile dans la cuisine : mes fleurs, qu'elles soient fraîches ou séchées, servent à parfumer des desserts. Mais il faut y aller avec modération, car mon parfum reste assez fort. Et oui, je suis très coquette... À défaut, vous pouvez aussi les utiliser pour parfumer votre linge, soyons imaginatifs ... !



#### Avec prudence !

Attention ! Si, sous mon air « royal », je parais être bien-faisante, je ne le suis pas pour tout le monde... En effet, je peux avoir des contre-indications : je suis déconseillée aux femmes enceintes et allaitantes et aux personnes sensibles à l'aspirine.

Si mes effets bénéfiques vous intéressent, pensez à me cueillir loin des bords des routes et des lieux fortement fréquentés ou proches des retombées d'usine, évitez de me cueillir si je pousse à proximité de champignons, et ne me récoltez pas si je suis proche des champs cultivés. Une fois récoltées, mes fleurs doivent être mises à sécher de préférence dans un endroit ventilé et chaud.



#### Sources

- <https://phytotherapie.ooreka.fr/astuce/voir/413535/reine-des-pres>
- <https://pslapetitesouris-cosmeteuse.wordpress.com/2017/06/18/fiche-plante-la-reine-des-pres/>
- <https://jardinage.lemonde.fr/dossier-1255-bienfaits-atouts-sante-reine-pres.html>
- [http://nature.jardin.free.fr/vivace/dn\\_filipendula-ul.html](http://nature.jardin.free.fr/vivace/dn_filipendula-ul.html)

## « L'hydrométrie en Wallonie » : tout nouveau site web du SPW

Le Service Public de Wallonie a mis en ligne un tout nouveau site web, intitulé « L'hydrométrie en Wallonie ». Vous y trouverez de nombreuses données concernant les précipitations, les hauteurs d'eau, les débits... Et tout cela en temps réel ! L'objectif est de répondre à tout moment aux besoins d'information des citoyens et des professionnels.

Ce nouveau site est le résultat d'une étroite collaboration entre la Direction de la Gestion hydrologique (SPW Mobilité et Infrastructures) et la Direction des Cours d'Eau non navigables (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement).

Il rassemble en un seul point les données hydrométriques diffusées jusqu'à présent sur deux sites distincts du SPW :

- Le site des voies hydrauliques - partie hydrologie, plus communément connu sous le nom Infocruce.
- Le site Aqualim.

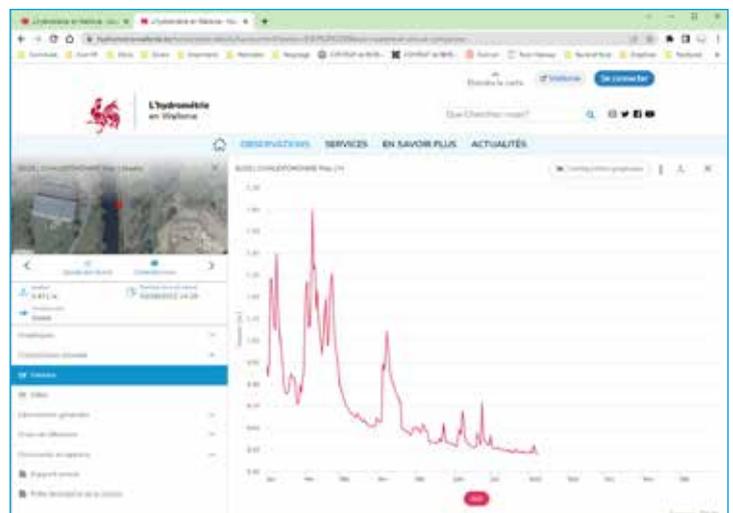
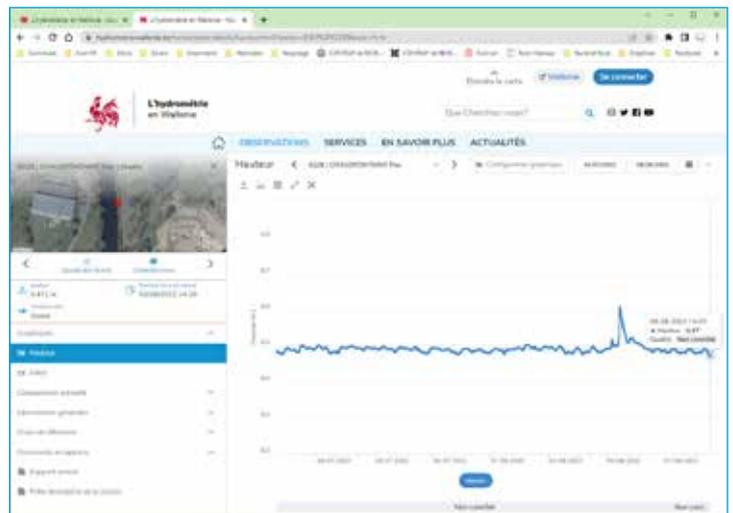
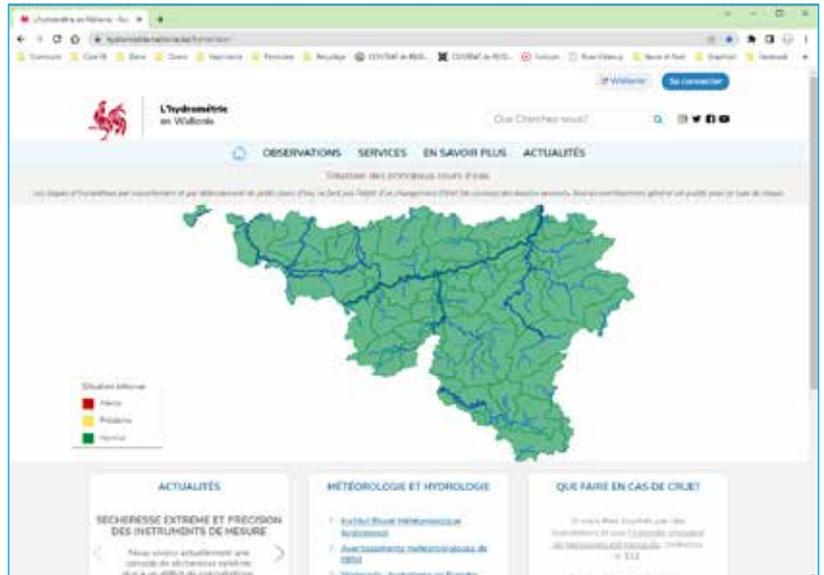
Ce site est donc, à présent, le portail de référence pour les données hydrométriques produites par le SPW. Il permet d'accéder à l'historique complet des données de précipitations, de hauteurs d'eau et de débits des deux réseaux de mesures ainsi qu'aux valeurs statistiques pour une meilleure gestion des ressources en eau. Toutes les données sont accessibles sous forme de graphiques, de tableaux, et peuvent être téléchargées.

L'objectif de ce site est également de répondre en tout temps aux besoins d'informations des citoyens et des professionnels en diffusant en temps réel :

- Les observations de précipitations, de hauteurs d'eau et de débits de près de 400 stations de mesure, avec des mises à jour au minimum toutes les heures voire toutes les 5 minutes pour certaines stations ;
- Les messages de pré-alerte et d'alerte de crues, ainsi que les prévisions de l'évolution de la situation des eaux (infocruce) ;
- Les informations de suivi des étiages et des sécheresses.

Les deux sites **InfoCruce** (<http://infocruce.wallonie.be/>) et **Aqualim** (<http://aqualim.environnement.wallonie.be/>) sont provisoirement toujours actifs.

Pour plus d'infos : <https://hydrometrie.wallonie.be>



## Comité de Rivière (Assemblée Générale)

Sprimont - 18 octobre 2022



## Balades guidées

- Chaudfontaine - 1 octobre  
« Le circuit de l'eau » - 4,5 km  
RDV : 13h45 SourceOrama (Chaudfontaine)  
Info : 04/364 20 20 - PAF : 3€
- Jalhay - 16 octobre  
« De petits ponts en petits ponts » - 8 km  
RDV : 13h30 Office du Tourisme de Jalhay-Sart  
Remarque : covoiturage pour le retour  
Info : OTJS - 087/47 47 37
- Chaudfontaine - 6 novembre  
« La balade du confluent » - 7 km  
RDV : Av. du centenaire 14 à Embourg  
Info : 04/364 20 20 - PAF : 3€

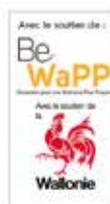
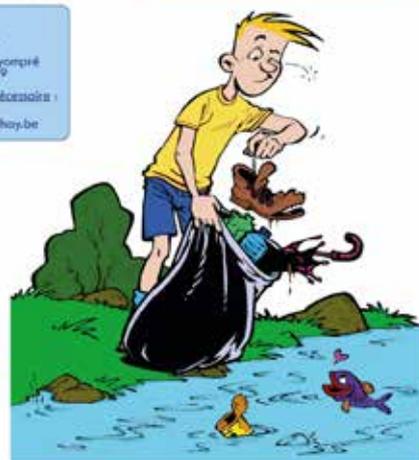
## Opération Rivières Propres 2022 Vesdre & affluents



**Appel à bénévoles !**

**Samedi 24 sept.  
à Jalhay**

Horaires : 9h-12h  
Rendez-vous : 9h45  
Bulle à verre de Royompré  
Au niveau de la N629  
Infos et inscriptions nécessaires :  
Tél. 087/379 130  
olain.foguere@jalhay.be



Plus d'info : Contrat de Rivière Vesdre - [www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)

## « Rivières » expo découverte de l'Ourthe-Vesdre-Ambève



Cette exposition présente les 3 rivières avec leurs spécificités géographiques, leurs richesses patrimoniales, humaines et naturelles...

Elle a été coordonnée par les *Découvertes de Coblain* avec la collaboration de divers partenaires dont les *Contrats de Rivière Ourthe, Vesdre et Ambève*.

Vous pourrez la découvrir du **4 au 12 février 2023** à l'ancienne gare de **Chaudfontaine**.  
Des dates sont prévues pour Trooz et Sprimont mais non confirmées actuellement.

InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre

Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, J. Stassart, C. Bao, L. Pouilloux, C. Willemarck), sauf autre mention



CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71

Mail : [coordination@crvesdre.be](mailto:coordination@crvesdre.be) - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : [www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)



Le **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

